

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue le 4 novembre 2024 et présidée par le maire, M. Patrick Péloquin, à laquelle assistaient les membres du conseil municipal suivants : Olivier Picard, Sylvie Labelle, Martin Lajeunesse, Stéphane Béland, Mathieu Gagné, Dominique Ouellet

**Résolution n° 2024-11-672      Avis d'assujettissement au droit de préemption – certains immeubles situés sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy**

CONSIDÉRANT que le 19 juin 2023, le conseil municipal adoptait le Règlement n° 2540 « Concernant l'exercice du droit de préemption par la Ville de Sorel-Tracy » en vertu duquel les immeubles situés sur l'ensemble du territoire de la ville de Sorel-Tracy sont sujets à être visés par l'exercice du droit de préemption pour des fins municipales,

CONSIDÉRANT qu'un avis d'assujettissement doit être notifié au(x) propriétaire(s) de l'immeuble et inscrit au Registre foncier du Québec pour exercer le droit de préemption,

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite assujettir au droit de préemption les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu : 3 470 177 et 3 470 180,

CONSIDÉRANT que ces immeubles ne sont pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19),

CONSIDÉRANT que le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Stéphane Béland :

QUE le conseil autorise l'inscription, au Registre foncier du Québec, d'un avis d'assujettissement, d'une période de 10 ans, à l'égard des immeubles suivants, et ce, pour l'une ou plusieurs des fins municipales indiquées :

Adresse	Lot(s)	Fin(s) municipale(s) visée(s)
Rue Antaya	3 470 177	Milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau ou parc, activité communautaire, infrastructure publique, service d'utilité publique, voie publique et piste multifonctionnelle;
Rue des Soleils	3 470 180	Milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau ou parc, activité communautaire, infrastructure publique, service d'utilité publique, voie publique et piste multifonctionnelle;

QUE le Service juridique et greffe de la Ville soit mandaté afin d'entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je soussigné, René Chevalier, greffier de la Ville de Sorel-Tracy, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme à l'original sous réserve de son approbation.



René Chevalier, greffier  
Ce 5 novembre 2024